

M E S S A G E D E M A R S E I L L E

Nous, parlementaires membres du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral,

Nous, agents du Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat qui a pour mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique,

Nous, élus membres des conseils municipaux, responsables de l'urbanisme communal, se prononçant sur les programmes d'acquisition du Conservatoire et les projets de valorisation des sites au sein des comités de gestion,

Nous, élus des conseils départementaux, responsables de la politique des espaces naturels sensibles et membres des conseils de rivages, gestionnaires ou partenaires du Conservatoire du littoral, membres des conseils de rivages,

Nous, élus des conseils régionaux, responsables du développement économique des régions et chargés de l'aménagement durable du territoire, chefs de file en matière environnementale, partenaires du Conservatoire du littoral et de ses gestionnaires, membres des conseils de rivages,

Nous, membres des structures chargées de la gestion des sites du Conservatoire du littoral,

Nous, gardes du littoral, employés des structures gestionnaires, qui intervenons sur les terrains du Conservatoire,

Nous, membres d'associations et de fondations, représentants de la société civile, agissant aux côtés et avec le Conservatoire du littoral,

D E C L A R O N S

Depuis 40 ans, nous travaillons ensemble pour préserver les espaces naturels du littoral : les 160 000 hectares devenus propriété du Conservatoire sont désormais inaliénables, gérés et valorisés par plus de 250 structures et collectivités qui emploient 900 gardes du littoral avec le soutien de nombreux partenaires dans les territoires. Près de 700 espaces naturels ont ainsi échappé à l'artificialisation et permettent à tous d'accéder aux rivages de la mer et des grands lacs. Certains d'entre eux constituent des paysages remarquables ou des réservoirs de biodiversité. Ils accueillent de nombreuses activités professionnelles en particulier agricoles. Souvent, ils forment un espace tampon qui protège les zones habitées des risques naturels, c'est le cas notamment des mangroves ultramarines.

La poursuite de notre mobilisation collective est nécessaire dans les prochaines décennies : de nombreux espaces naturels restent menacés. Sans nouvelles acquisitions, ils seront artificialisés ou irrémédiablement dégradés. Qu'il s'agisse de simples coupures d'urbanisation ou de grands espaces naturels remarquables, l'objectif est de contribuer à la préservation du "Tiers naturel littoral" à l'horizon 2050 au travers d'un réseau de sites, condition essentielle de l'équilibre et de l'attractivité de nos territoires.

Nous devons aussi répondre aux attentes en matière d'accueil des usages et des publics tout en respectant les équilibres biologiques et veiller à renforcer la sensibilisation aux enjeux du littoral de demain. Les sites du Conservatoire du littoral permettent d'expérimenter, d'innover et offrent des solutions pragmatiques et acceptables pour le développement durable de nos territoires, en particulier face aux effets du changement climatique déjà perceptibles sur nos côtes. Enfin, les relations entre le Conservatoire propriétaire et les gestionnaires et partenaires doivent être consolidées pour que les sites puissent être transmis en bon état aux générations futures.

Ce sont ces défis pour l'avenir que nous voulons relever ensemble. Le dispositif partenarial de terrain et la gouvernance partagée, alliant un établissement public national, des collectivités et la société civile, ont fait leurs preuves et nous en réaffirmons la valeur d'exemple.

Convaincus que le « Tiers naturel du littoral » constitue pour notre pays une nécessité et un élément de bien-être accessible à tous, nous en poursuivrons ensemble l'ambition.